

Rennes, le 20 novembre 2019

## Communiqué de presse

### **Projet de loi de lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire : une avancée majeure pour l'environnement et les consommateurs**

Le projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire, dont l'examen débute ce mardi 20 novembre à l'Assemblée nationale, porte des mesures emblématiques et visibles au quotidien pour les Français. Ce projet de loi poursuit deux objectifs : transformer nos façons de produire et de consommer pour passer à une économie circulaire où on limite notre production déchets et donner à chacun des acteurs concernés par la gestion des déchets les moyens d'agir en fonction de leurs capacités. Les principales dispositions de ce texte s'articulent autour de quatre grandes orientations :

#### **Lutte contre le gaspillage sous toute ses formes :**

En plus de renforcer les sanctions contre le gaspillage, la destruction des invendus non-alimentaires sera interdite. *« C'est une première dans le monde. Il est essentiel que les producteurs et distributeurs mettent fin à ce non-sens écologique et économique en prenant part à l'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi nous facilitons le don en faveur des associations qui luttent contre la précarité et des entreprises solidaires d'utilité sociale »*, commente Laurence Maillart-Méhaignerie, responsable de texte pour La République en Marche.

#### **Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production :**

La responsabilisation des entreprises est également l'un des axes majeurs de ce texte, conformément au principe « pollueur-payeur ». *« Nous obligeons davantage d'acteurs économiques à participer techniquement et financièrement à la gestion des déchets, en favorisant le réemploi et la réutilisation des produits »*. Les nouvelles filières REP concerneront notamment les jouets et articles de sport, les mégots ou encore le bâtiment.

#### **Clarté des informations pour le consommateur :**

Le consommateur est au centre de ce projet. C'est par lui que les pratiques pourront changer : *« Nous prévoyons de nouvelles informations sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits, pour éclaircir les choix des consommateurs »*. En outre, le texte prévoit la mise en place d'un indice de réparabilité sur les équipements électroniques et électriques. *« Aujourd'hui, seuls 40% des*

**Laurence Maillart-Méhaignerie, Députée d'Ille-et-Vilaine**

Contact presse : 06 87 05 41 23

Assemblée nationale – 126 rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

laurence.maillart-mehaignerie@assemblee-nationale.fr

www.lmaillartmehaignerie.fr

*pannes des produits électriques et électroniques donnent lieu à une réparation, nous devons faire mieux ». La majorité et le Gouvernement sont particulièrement attentifs à la question de la réparation et du réemploi. « Alors que nous allons inaugurer ce vendredi les nouveaux locaux d'Envie 35 aux côtés de Christelle Dubos et Sophie Cluzel, je tiens à confirmer notre volonté d'accompagner davantage ces acteurs sur le terrain ».*

**Mieux collecter, mieux trier et mieux recycler :**

Enfin, la collecte est elle aussi mise en avant, notamment par une information du consommateur plus claire sur le geste de tri sur les produits et leurs emballages et une harmonisation des poubelles de tri sur le territoire. S'agissant de la consigne, la concertation avec les collectivités se poursuit. « *Nous pensons qu'elle permettra de réduire significativement le nombre de bouteilles plastiques jetées dans la nature chaque année en France (140 millions de bouteilles par an). Les dernières annonces du Président de la République au Congrès des maires confirment que les élus locaux seront au cœur du dispositif. C'est d'autant plus important que les élus bretons ont été exemplaires pour améliorer la collecte ces dernières années ».*

**La Vice-présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire se félicite du travail de concertation mené sur ce texte.** En plus des discussions menées dans le cadre de la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC), de nombreuses rencontres ont été conduites à l'Assemblée nationale et sur le terrain. « *Nous avons mené avec les rapporteuses plus de 100 heures d'auditions à l'Assemblée nationale avec tous les acteurs concernés par le texte. De mon côté, j'ai été particulièrement soucieuse de faire remonter les attentes des acteurs locaux : c'est pourquoi j'ai organisé près de 25 rendez-vous et visites de terrain depuis le début des débats »* conclut la députée.

**Laurence Maillart-Méhaignerie, Députée d'Ille-et-Vilaine**

Contact presse : 06 87 05 41 23

Assemblée nationale – 126 rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

laurence.maillart-mehaignerie@assemblee-nationale.fr

www.lmaillartmehaignerie.fr